

LE PACTE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI: UN AN APRÈS

RAPPORT AU CONSEIL EUROPÉEN, 27 ET 28 JUIN 2013

Le pacte pour la croissance et l'emploi adopté par les chefs d'État et de gouvernement lors du Conseil européen de juin 2012 contient toute une série de mesures visant à aider l'Europe à sortir de la crise économique et financière, et à créer une croissance intelligente, durable, inclusive, économe en ressources et créatrice d'emplois. Le présent rapport et l'annexe qui l'accompagne font le point sur les progrès accomplis et mettent en lumière les domaines dans lesquels il convient de redoubler d'efforts en vue de promouvoir la croissance et l'emploi.

Tandis que les perspectives de croissance de l'Europe demeurent incertaines et que le chômage atteint des niveaux inacceptables, particulièrement chez les jeunes, il est plus urgent que jamais de prendre des mesures décisives pour libérer le potentiel européen en matière de croissance et d'emploi. Les mesures à effet rapide en faveur de la croissance constituent un élément complémentaire indispensable aux efforts déployés pour s'attaquer aux racines de la crise, assainir les finances publiques, mettre en place les instruments visant à renforcer la coordination des politiques économiques, préserver la stabilité financière et approfondir l'union économique et monétaire.

La mise en œuvre du pacte pour la croissance et l'emploi relève de la responsabilité de tous. En entreprenant les réformes essentielles au niveau national, telles que décrites dans les propositions de recommandations par pays établies par la Commission, les États membres peuvent franchir une étape décisive sur la voie d'une économie européenne plus compétitive, plus dynamique et plus flexible. L'Union appuie ces réformes et les complète de multiples façons, qui vont du travail mené actuellement afin d'exploiter toutes les possibilités du marché unique en matière de croissance jusqu'aux financements sur le budget de l'UE, destinés à soutenir la croissance et les investissements en Europe.

Dans tous les domaines du pacte, la Commission a présenté des stratégies et des propositions claires, axées sur la croissance et l'emploi. La priorité est désormais à la mise en œuvre. Ainsi qu'on peut le voir dans le présent rapport, certaines des propositions de la Commission ont été adoptées, mais de nombreuses autres n'ont pas encore fait l'objet d'un accord ou doivent encore être mises en œuvre. En raison de ces retards, des possibilités commerciales se perdent et des emplois bien nécessaires ne sont pas créés.

À cet égard, le CFP est un exemple éloquent. Il représente un fonds d'investissement de près de mille milliards d'euros (960 milliards d'EUR exactement), qui, s'il est accepté, donnera une impulsion bienvenue à l'économie européenne dès le 1^{er} janvier 2014. Toutefois, si le Parlement européen et le Conseil ne parviennent pas à un accord définitif sur le CFP et sur tous les programmes d'investissement destinés à sa mise en œuvre, les fonds n'arriveront pas là où ils sont nécessaires au moment voulu.

Le pacte est le reflet d'un consensus européen sur les mesures à adopter. Désormais, un autre consensus est nécessaire pour assurer le suivi et la mise en œuvre sans délai des actions qui ont été approuvées. La Commission continuera à présenter les propositions qui s'imposent et à collaborer avec les États membres afin de combiner les efforts européens et nationaux au sein d'un partenariat pour la croissance.

Réformer l'économie européenne

La réforme et la modernisation de l'économie européenne restent au centre de la stratégie de croissance Europe 2020 et constituent une condition de la prospérité et de la stabilité à l'avenir. Dans le cadre du semestre européen, la Commission collabore avec les États membres afin de dégager les priorités absolues de réforme et d'assurer que la forte interdépendance des économies nationales est pleinement prise en compte.

La Commission a mis en lumière les priorités essentielles de réforme dans son examen annuel de la croissance et ses recommandations par pays pour 2013. L'expérience de la mise en œuvre en 2012 est mitigée: l'analyse de la Commission montre que les États membres pourraient faire davantage d'efforts pour s'entraider sur la voie du retour à la croissance et pour faire sortir l'Europe de la crise. Des progrès ont été réalisés mais à des degrés divers et le rythme des réformes n'est pas encore à la hauteur des défis de croissance et de compétitivité auxquels l'Europe est confrontée. Les priorités de réforme pour 2013 restent donc identiques à celles de 2012: procéder à un assainissement budgétaire différencié propice à la croissance, rétablir l'activité normale de prêts à l'économie, promouvoir la croissance et la compétitivité pour aujourd'hui et demain, lutter contre le chômage et prendre des mesures pour faire face aux retombées sociales de la crise, et moderniser l'administration publique.

Le soutien appuyé du Conseil européen de juin aux recommandations par pays doit être suivi rapidement par leur adoption formelle par le Conseil et une mise en œuvre immédiate et déterminée au niveau national.

Libérer le potentiel de croissance du marché unique

Le marché unique constitue un moteur de croissance unique et puissant. La Commission a proposé deux trains de réforme ambitieux du marché unique qui devraient permettre d'aller plus loin. Toutefois, les progrès enregistrés jusqu'ici n'ont pas été à la hauteur des attentes.

La Commission a maintenant présenté les 12 propositions prioritaires de l'acte pour le marché unique I. Le Conseil européen avait fixé l'échéance à décembre 2012 pour les approuver au niveau européen. Or à ce jour, seules 7 d'entre elles ont été approuvées, dont le brevet unitaire qui, une fois mis en œuvre, réduira les coûts d'obtention d'une protection par brevet dans l'UE de 80 %, ce qui dopera l'innovation et contribuera à la croissance économique. En revanche, 5 mesures qui recèlent un immense potentiel pour stimuler l'économie sont encore en cours d'examen alors que le délai a expiré. Il s'agit notamment de propositions clés relatives aux marchés publics, sur lesquelles un accord entre le Parlement européen et le Conseil semble pouvoir être obtenu. Les avantages potentiels pour l'économie de l'UE sont importants: par exemple, si le coût des marchés publics soumis aux directives de l'Union européenne pouvait être réduit de 5 % d'ici 2020, le PIB et l'emploi dans l'UE pourraient augmenter de 0,1 % à 0,2 %.

Il est également nécessaire de passer à la vitesse supérieure pour les 12 mesures qui composent l'acte pour le marché unique II. La plupart de ces propositions ont été soumises et la Commission présentera celles qui restent au cours des prochaines semaines. Si l'on veut respecter l'échéance de 2014, il faut que toutes les parties concernées fournissent des efforts considérables. Pour parvenir à un accord sur des propositions clés comme la réforme des règles en matière d'insolvabilité, le quatrième paquet ferroviaire, la sécurité des produits ou les infrastructures large bande à haut débit, il faudra réunir une somme de travail considérable et une volonté politique forte.

Bien entendu, un accord au niveau de l'Union ne réglera pas tout, car une grande partie du potentiel inexploité du marché unique réside dans l'incapacité à mettre en œuvre correctement et rapidement ce qui a été convenu. Par exemple, la mise en œuvre de la directive sur les services a déjà fait augmenter le PIB de l'UE de 0,8 %, mais l'analyse de la Commission montre que si les États membres supprimaient les restrictions restantes, le gain économique pourrait être trois fois plus important, soit une augmentation d'environ 2,6 % du PIB de l'UE. Il importe donc d'insister à nouveau sur la mise en œuvre au niveau national, qui constitue une partie déterminante de la stratégie de croissance de l'Europe. En juin 2012, la Commission a défini un certain nombre de mesures concrètes à prendre pour améliorer la gouvernance du marché unique et la mise en œuvre de la directive sur les services.

Réaliser un marché unique numérique

Le Conseil européen a fixé le délai pour la réalisation d'un marché unique numérique à 2015. Selon certaines études, la mise en œuvre intégrale de la stratégie numérique pour l'Europe pourrait accroître le PIB de 5 %, ou 1 500 EUR par personne, sur les huit prochaines années, grâce à des mesures portant notamment sur le relèvement du niveau de compétences numériques de la population active et la réforme des conditions-cadres pour l'économie de l'internet. Sans une action paneuropéenne, jusqu'à un million d'emplois numériques risquent de ne pas être pourvus d'ici à 2015. En outre, il serait possible de créer 1,2 million d'emplois grâce à la construction d'infrastructures. Si l'on considère l'ensemble de l'économie, 3,8 millions de nouveaux emplois pourraient ainsi être créés à long terme. Les enjeux sont donc très élevés.

Alors que l'échéance de 2015 approche à grands pas, il est nécessaire d'accélérer le rythme auquel les mesures sont actuellement examinées par le Parlement européen et le Conseil, et notamment la modernisation de certains domaines essentiels du droit d'auteur comme la gestion collective des droits, ainsi que les propositions relatives aux infrastructures large bande à haut débit et à l'identification électronique et aux signatures électroniques. Le volet numérique du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, une fois qu'il aura été adopté, contribuera également à catalyser les investissements dans la large bande et à l'essor des services numériques.

La Commission présentera d'autres propositions afin de créer un marché unique des télécommunications avant la réunion d'octobre du Conseil européen.

Achever le marché intérieur de l'énergie

Le Conseil européen de mai a souligné l'importance de mettre en place, d'ici 2014, un marché intérieur de l'énergie pleinement opérationnel, interconnecté et intégré afin de renforcer la concurrence tarifaire, de mettre un terme à l'isolement énergétique de certaines régions et d'apporter une réponse coordonnée aux crises d'approvisionnement.

La mise en œuvre est toutefois plus lente que prévu. Par exemple, comme la Commission l'a souligné dans sa récente communication sur l'achèvement du marché intérieur de l'énergie, le troisième paquet «Énergie», qui est entré en vigueur en 2009, doit encore être mis en œuvre dans de nombreux États membres. D'après les travaux en cours sur le coût qui résulte de l'absence d'un marché intégré de l'énergie pour le gaz, les avantages de la pleine mise en œuvre du troisième paquet «Énergie» pourraient se chiffrer à 8 milliards d'EUR par an en 2015 par rapport à 2012 (scénario de base). Ces

avantages pourraient même atteindre 30 milliards d'EUR par an si l'Europe avait un marché pleinement intégré. En ce qui concerne l'électricité, l'avantage de l'intégration permettrait une réduction maximale des coûts annuels de 35 milliards d'EUR.

Il est indispensable de compléter les réseaux européens de gaz et d'électricité afin de pouvoir achever le marché intérieur de l'énergie. Pour ce faire, il faut encore intensifier les investissements publics et privés. Selon certaines estimations, jusqu'à 1 000 milliards d'EUR d'investissements sont nécessaires d'ici à 2020. Un accord rapide sur le mécanisme pour l'interconnexion en Europe fournira une incitation puissante pour ces investissements.

Achever l'espace européen de la recherche

Une reprise économique durable nécessite des capacités de recherche et d'innovation de premier plan au niveau mondial, qui puissent s'appuyer sur une base scientifique publique solide, susceptibles de produire d'excellents résultats sur le marché pour s'attaquer aux grandes questions qui ont une incidence sur la vie des citoyens européens. La construction d'une union de l'innovation est au cœur de la mise en place d'une économie dynamique, mue par des idées fortes et concurrentielle sur les nouveaux marchés des produits et services à forte intensité de connaissance, créatrice de croissance et d'emplois de qualité. Pour y parvenir, l'Europe doit accroître l'efficacité, l'efficience et l'excellence de son système de recherche publique.

Un calendrier ambitieux a été fixé qui prévoit l'achèvement de l'espace européen de la recherche (EER) d'ici 2014. Selon les estimations de la Commission, la combinaison de l'achèvement de l'EER et de la mise en œuvre du nouveau programme de financement de la recherche et de l'innovation de l'UE — Horizon 2020 — pourrait donner lieu à un supplément de croissance de 1 % et à près d'un million de nouveaux emplois par an d'ici 2030.

Les progrès accomplis jusqu'à présent ne sont pas négligeables. Par exemple, le brevet unitaire a été adopté par 25 États membres au titre de la coopération renforcée. Toutefois, l'Europe est encore loin de constituer un espace de recherche unifié. Le Parlement européen et le Conseil doivent à présent se mettre d'accord d'urgence sur les nouveaux programmes Horizon 2020 et COSME afin de soutenir les investissements dans la recherche et l'innovation dans le cadre du prochain CFP. Les communications de la Commission sur les technologies clés génériques et sur la modernisation de la politique industrielle demandent également un suivi attentif au niveau de l'UE et au niveau national.

La Commission fera rapport sur l'achèvement de l'espace européen de la recherche et sur les investissements et les réformes de l'économie de l'innovation pour la réunion d'octobre du Conseil européen.

Investir dans la croissance

Le train de mesures d'investissement, d'une valeur de 120 milliards d'EUR, exposé dans le pacte, est en place mais n'a pas encore été pleinement exploité.

Avec un engagement supplémentaire de 54,2 milliards d'EUR en mars de cette année, la Commission a maintenant affecté la totalité du budget de la politique de cohésion de l'UE — 346 milliards d'EUR — pour les programmes 2007-2013, en vue de soutenir les projets de création de croissance et d'emplois dans les États membres. La Commission a également collaboré étroitement avec les États membres,

par exemple par l'intermédiaire des équipes d'action pour l'emploi des jeunes, afin de veiller à ce que ce financement se concentre sur les grandes priorités en matière de croissance. Plus de 39,2 milliards d'EUR, soit 11 % de la totalité des fonds, ont été reprogrammés à la fin du mois de mai 2013 pour répondre aux besoins les plus pressants. La Commission a également approuvé des réductions des exigences en matière de cofinancement national pour certains États membres afin de garantir que les fonds de l'UE continuent à affluer, même lorsque les budgets nationaux sont sous tension.

La capacité des investissements financés par les fonds structurels de l'UE à redynamiser l'économie européenne dépend à la fois de la mise en œuvre de projets de qualité dans les États membres et de la disponibilité de crédits pour que la Commission effectue les paiements à leur échéance. Les États membres devraient donc se concentrer sur la pleine mise en œuvre des programmes actuels et le Parlement européen et le Conseil devraient se mettre d'accord sur le budget rectificatif pour 2013 sans délai.

Le prochain cadre financier pluriannuel devrait entrer en application le 1^{er} janvier 2014. La préparation des programmes de la prochaine génération représente une occasion unique pour mettre les fonds structurels et d'investissement de l'UE au service de la croissance et de la création d'emplois, à très court terme, et pour dynamiser les processus nationaux de réforme. Tout retard dans ces nouveaux programmes serait fort dommageable pour la confiance. Il est dès lors prioritaire et urgent de parvenir à un accord définitif sur le prochain CFP et sur ses programmes de mise en œuvre.

La décision d'augmenter le capital de la BEI de 10 milliards d'EUR a marqué une étape positive pour le financement de l'économie réelle et la restauration de la croissance et de la confiance. L'objectif de cette augmentation du capital de la BEI est d'accroître sa capacité totale de prêt de 60 milliards d'EUR, ce qui permettra jusqu'à 180 milliards d'EUR d'investissements supplémentaires, répartis dans l'ensemble de l'UE, y compris dans les pays les plus vulnérables. La Commission a collaboré étroitement avec la BEI en vue de réaliser cette augmentation de capital et de convenir de domaines prioritaires (qui reflètent les objectifs de la stratégie Europe 2020) sur lesquels se concentrera le renforcement de l'activité de prêt. La Commission collabore également avec la BEI afin de concevoir des instruments conjoints de soutien des prêts aux PME.

Élaborer une politique fiscale favorable à la croissance

Une politique fiscale progressiste et des systèmes fiscaux efficaces peuvent constituer un moteur important de croissance et de justice sociale, et faciliter les nécessaires assainissements budgétaires. C'est pourquoi la réforme des systèmes fiscaux est mise en avant pour de nombreux États membres dans les recommandations par pays. Il faut consentir davantage d'efforts pour déplacer la pression fiscale du travail vers des bases fiscales moins distorsives comme la consommation, l'environnement ou l'impôt foncier, afin d'élargir la base d'imposition, de lutter contre les problèmes de respect des obligations fiscales et d'améliorer l'efficacité de l'administration fiscale.

Compte tenu de la plus grande intégration des économies européennes et du volume élevé de transactions transfrontières, ces réformes nationales doivent s'accompagner d'une coopération de plus en plus étroite entre les administrations fiscales nationales. La Commission a proposé d'étendre le système actuel d'échange automatique d'informations à la totalité des revenus d'ici à 2015. Cela sera particulièrement important pour la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, pour laquelle un plan d'action a été proposé, qui comprend notamment des propositions visant à renforcer la coopération entre les États membres.

Le récent accord sur les mandats de négociation avec des pays tiers au sujet de la fiscalité de l'épargne constitue une évolution positive, mais l'accord sur les révisions de la directive relative à la fiscalité de l'épargne doit encore suivre et nombre de propositions majeures de la Commission, telles que l'assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés et la fiscalité de l'énergie, progressent trop lentement.

Il est également temps d'accélérer les travaux en cours dans le domaine de la taxe sur les transactions financières, qui permettra d'obtenir du secteur financier une contribution équitable aux coûts de la crise.

Créer des emplois et un véritable marché européen de l'emploi

La Commission a présenté plusieurs initiatives destinées à favoriser la mobilité professionnelle et à contribuer à créer un véritable marché européen du travail. Ainsi, en octobre 2012, la Commission a adopté une décision visant à moderniser le réseau EURES et elle a adopté une directive pour aider les travailleurs à exercer leurs droits dans le contexte de la liberté de circulation, qui vise à favoriser l'intégration des travailleurs dans leur nouvelle société. Tout récemment, la Commission a adopté une décision de formalisation du réseau existant des services publics de l'emploi, qui aidera à renforcer la coordination des politiques d'emploi au niveau de l'UE.

Le taux de chômage élevé, particulièrement chez les jeunes, représente l'un des défis économiques et sociaux les plus graves auxquels l'Europe est confrontée. Ainsi qu'il est décrit dans le rapport d'accompagnement sur l'emploi des jeunes, le chômage des jeunes a atteint des niveaux inacceptables et des actions urgentes, tant au niveau national qu'au niveau européen, sont nécessaires pour aider les jeunes à réintégrer le monde du travail, de l'enseignement ou de la formation.

La Commission a adopté un paquet en faveur de l'emploi des jeunes en décembre dernier, qui proposait une «garantie pour la jeunesse». Le Conseil a approuvé cette «garantie pour la jeunesse», qui doit à présent être mise en œuvre au niveau national et sera soutenue par les fonds structurels de l'UE. Pour être prêt pour le début de 2014, un accord devra rapidement être obtenu sur les nouveaux règlements relatifs aux fonds structurels et sur l'initiative pour l'emploi des jeunes (dotée de 6 milliards d'EUR). Les États membres et la Commission sont en train de mettre la dernière main à leurs accords de partenariat et aux programmes opérationnels pour la prochaine période, ce qui devrait permettre de concentrer le financement sur les priorités immédiates en matière de création de croissance et d'emplois.

En outre, la communication sur l'éducation et les compétences doit faire l'objet d'un suivi au niveau de l'UE et au niveau national, et il convient de progresser encore sur les mesures favorables à la mobilité comme celles relatives à la portabilité des droits à pension ou à la reconnaissance des qualifications professionnelles, pour contribuer à la construction d'un véritable marché européen de l'emploi.

Exploiter le potentiel de croissance des échanges

De nombreux progrès ont été accomplis ces derniers mois en vue d'exploiter le potentiel de croissance des échanges. Parallèlement aux négociations en cours avec un certain nombre de partenaires internationaux clés, des négociations seront entamées prochainement avec les États-Unis maintenant fois que le projet de directives de négociation présenté par la Commission a été adopté. Ces négociations offrent d'énormes possibilités en termes de croissance et d'emploi: un accord commercial

entre l'Union européenne et les États-Unis, qui constituerait l'accord bilatéral le plus important encore jamais négocié, pourrait accroître de 0,5 % la production économique annuelle de l'Union.

Les travaux sur la proposition de la Commission relative à l'accès aux marchés publics des pays tiers doivent encore obtenir l'accord du Conseil et du Parlement européen. Il serait nécessaire d'accélérer. Cette mesure vise à faire en sorte que toutes les entreprises, européennes ou non, soient sur un pied d'égalité lorsqu'elles sont en concurrence sur le lucratif marché des appels d'offres publics de l'UE.

Créer un cadre réglementaire approprié pour la croissance

La réglementation intelligente est une responsabilité conjointe de la Commission et des États membres. Qu'il s'agisse de son système très performant d'analyse d'impact ou de l'évaluation de la législation de l'UE en vigueur, la Commission a intensifié ses efforts pour que l'UE poursuive ses objectifs de manière à ne pas représenter une charge excessive pour les entreprises, les administrations publiques et les citoyens européens. Pour leur part, le Parlement européen et le Conseil doivent être vigilants lorsqu'ils modifient les propositions de la Commission et les États membres devraient éviter de créer des charges supplémentaires lors de la mise en œuvre de la réglementation européenne.

La Commission a formulé une série de propositions de réduction de la charge administrative, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, et elle a déjà atteint l'objectif qu'elle s'était fixé de réduire de 25 % la charge administrative qui découle de la législation de l'UE. Les mesures adoptées au niveau de l'UE jusqu'en décembre 2012 ont permis aux entreprises de réaliser des économies à hauteur de 30,8 milliards d'EUR par an, mais les propositions de la Commission présentent un potentiel total de réduction des charges qui avoisine les 41 milliards d'EUR. Le Parlement européen et le Conseil doivent donc encore poursuivre leurs efforts.

Le programme REFIT de la Commission et le tableau de bord concernant les PME permettront de garder constamment un œil sur les charges, tandis que la Commission assurera le suivi des préoccupations exprimées par les PME à l'occasion de l'exercice «top 10», comme annoncé dans la communication d'accompagnement.

Parmi les améliorations du cadre réglementaire figure également le plan d'action «Entrepreneuriat 2020», qui doit faire l'objet d'un suivi au niveau de l'Union et au niveau national. Il est important que les propositions ambitieuses de la Commission soient préservées par le Conseil et pleinement mises en œuvre dans les États membres.

Approfondir l'UEM et promouvoir la stabilité financière

La stabilité est une condition préalable à une croissance durable. L'achèvement de l'architecture de l'union économique et monétaire (UEM), et en particulier de l'union bancaire, sera essentiel pour garantir la croissance future et prévenir la résurgence des déséquilibres.

La mise en œuvre du mécanisme de surveillance unique et des progrès rapides sur la proposition à venir de la Commission en vue d'un mécanisme de résolution unique sont deux composants essentiels de ce processus. La Commission a exposé une vision globale pour l'approfondissement de l'UEM dans le projet détaillé pour une UEM véritable et approfondie et a ensuite exposé comment il serait possible

de mettre en place une plus grande coordination préalable et un instrument de convergence et de compétitivité.

Il est important de poursuivre les efforts sur tous ces fronts si l'on veut garantir que la reprise économique en Europe s'appuie sur les fondations les plus solides possibles.

Un an après que les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé le pacte pour la croissance et l'emploi, le consensus européen entre les États membres et les institutions européennes doit se traduire en résultats concrets pour la croissance et l'emploi. La Commission européenne continuera à jouer pleinement son rôle et invite:

- le Conseil européen à réaffirmer l'urgence de la mise en œuvre de tous les aspects du pacte pour la croissance et l'emploi;
- les États membres à poursuivre leurs efforts de réforme avec courage et détermination, conformément aux recommandations par pays qui seront adoptées en juillet 2013; et
- le Parlement européen et le Conseil à accélérer l'adoption des propositions les plus susceptibles de dynamiser la croissance.

État d'avancement de la mise en œuvre du pacte pour la croissance et l'emploi

Action	Quelle a été la contribution de la Commission?	Accord au niveau de l'UE?		Quelles seront les prochaines étapes?
--------	--	---------------------------	--	---------------------------------------

RÉFORMER L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

Stratégie Europe 2020 / semestre européen / mise en œuvre de nouveaux instruments de gouvernance économique / pressions sociales	Examen annuel de la croissance 2013	11/2012	✓		Recommandations par pays pour 2013 à soumettre à l'approbation du Conseil européen de juin, adoptées par le Conseil en juillet et mises en œuvre au niveau national.	
	Rapport du mécanisme d'alerte	11/2012	✓			
	Recommandations par pays pour 2013	05/2013	x			
«Two-pack» (deuxième paquet «Gouvernance économique»)	Propositions législatives	11/2011	✓	03/2013	Mise en œuvre	

APPROFONDIR LE MARCHÉ UNIQUE

Acte pour le marché unique I, échéance: fin 2012

– Système européen de normalisation	Proposition législative	06/2011	✓	10/2012	Mise en œuvre	
– Protection par brevet unitaire	Proposition législative	04/2011	✓	12/2012	Mise en œuvre	
– Fonds de capital-risque	Proposition législative	12/2011	✓	03/2013	Mise en œuvre	
– Fonds d'investissement social	Proposition législative	12/2011	✓	03/2013	Mise en œuvre	
– Résolution extrajudiciaire des litiges	Proposition législative	11/2011	✓	04/2013	Mise en œuvre	
– Simplification des directives dans le domaine de la comptabilité	Proposition législative	10/2011	✓	06/2013	Adoption formelle	
– Directive sur la taxation de l'énergie	Proposition législative	04/2011	x		Accord politique requis	

État d'avancement général: ■ en bonne voie ■ efforts supplémentaires requis ■ pas ou peu d'avancement

Action	Quelle a été la contribution de la Commission?		Accord au niveau de l'UE?		Quelles seront les prochaines étapes?	
– Qualifications professionnelles	Proposition législative	12/2011	✓	06/2013	Adoption formelle	■
– Marchés publics	Proposition législative	12/2011	x		Accord politique requis	■
– Détachement de travailleurs	Proposition législative	03/2012	x		Accord politique requis	■
– Identification et signatures électroniques	Proposition législative	06/2012	x		Accord politique requis	■
Infrastructures						
– RTE-Énergie	Propositions législatives	10/2011	✓	04/2013	Mise en œuvre	■
– RTE-Transport			✓	06/2013	Adoption formelle	■
– Télécommunications			x		Accord politique requis.	■
Acte pour le marché unique II, échéance: deuxième trimestre de 2014						
– Réforme des règles en matière d'insolvabilité	Proposition législative	12/2012	x		Accord politique requis	■
– 4 ^e paquet ferroviaire	Proposition législative	01/2013	x		Accord politique requis	■
– Surveillance du marché et sécurité des produits	Paquet	02/2013	x		Accord politique requis	■
– Portail EURES actualisé	Acte autonome de la Commission	11/2012	✓		Mise en œuvre	■
– Infrastructures large bande à haut débit	Proposition législative	03/2013	x		Accord politique requis	■
– Troisième paquet «Énergie»	Propositions législatives	09/2007	✓	07/2009	Mise en œuvre	■
– Fonds d'investissement à long terme	Proposition législative	2 ^e trimestre de 2013	x		Proposition de la Commission en préparation	■
– Transport maritime	Paquet	2 ^e trimestre de 2013	x		Proposition de la Commission en préparation	■

Action	Quelle a été la contribution de la Commission?	Accord au niveau de l'UE?	Quelles seront les prochaines étapes?	
– Ciel unique européen	Paquet	06/2013	x	Accord politique requis
– Services de paiement électronique	Proposition législative	3 ^e trimestre de 2013	x	Proposition de la Commission en préparation
– Facturation électronique dans le cadre des marchés publics	Proposition législative	2 ^e trimestre de 2013	x	Proposition de la Commission en préparation
– Services bancaires	Proposition législative	05/2013	x	Accord politique requis
Amélioration de la gouvernance du marché unique	Communication, rapport, tableau de bord	2012	s.o.	Suivi au niveau de l'UE et au niveau national
Mise en œuvre de la directive «services»	Communication	06/2012	s.o.	Suivi au niveau de l'UE et au niveau national

RÉALISER UN MARCHÉ UNIQUE NUMÉRIQUE D'ICI 2015

Stratégie numérique / achèvement du marché unique numérique	Examen à mi-parcours	12/2012	✓		Suivi au niveau de l'UE et au niveau national. Discussion au Conseil européen d'octobre 2013
Identification et signatures électroniques	Proposition législative	06/2012	x		Accord politique requis (partie de l'AMU I)
Modernisation du régime du droit d'auteur					
– Œuvres orphelines	Proposition législative	05/2011	✓	10/2012	Mise en œuvre
– Gestion collective des droits	Proposition législative	07/2012	x		Accord politique requis
– Avenir du droit d'auteur	Communication	12/2012	s.o.		Suivi au niveau de l'UE et au niveau national. Suivi d'un réexamen de la Commission qui sera annoncé en 2014
Facturation électronique dans le cadre des marchés publics	Proposition législative	2 ^e trimestre de 2013	x		Proposition de la Commission (partie de l'AMU II)

Action	Quelle a été la contribution de la Commission?	Accord au niveau de l'UE?	Quelles seront les prochaines étapes?			
Infrastructures large bande à haut débit	Proposition législative	03/2013	x		Accord politique requis (partie de l'AMU II)	
Mécanisme pour l'interconnexion en Europe	Proposition législative	10/2011	x		Accord politique requis	

ACHEVER LE MARCHÉ INTÉRIEUR DE L'ÉNERGIE D'ICI 2014

Achever le marché intérieur de l'énergie	Communication	11/2012	✓		Suivi au niveau de l'UE et au niveau national	
Troisième paquet «Énergie»	Propositions législatives	09/2007	✓	07/2009	Mise en œuvre (partie de l'AMU I)	
Mécanisme pour l'interconnexion en Europe	Propositions législatives	10/2011	x		Accord politique requis	
Directive sur la taxation de l'énergie	Proposition législative	04/2011	x		Accord politique requis (partie de l'AMU I)	
RTE-Énergie	Proposition législative	10/2011	✓	04/2013	Mise en œuvre (partie de l'AMU I)	
Efficacité énergétique	Proposition législative	06/2011	✓	10/2012	Mise en œuvre	

ACHEVER L'ESPACE EUROPÉEN DE LA RECHERCHE D'ICI 2014

Renforcer l'espace européen de la recherche	Communication	07/2012	✓		Suivi au niveau de l'UE et au niveau national, rapport sur les progrès accomplis à présenter par la Commission avant le Conseil européen d'octobre	
Investissements dans la recherche et l'innovation (Horizon 2020 et COSME)	Propositions législatives	11/2011	x		Accord politique requis	
Technologies clés génériques (TCG)	Communication	06/2012	✓		Mise en œuvre par l'initiative Horizon 2020, les programmes des fonds structurels et les programmes nationaux	

Action	Quelle a été la contribution de la Commission?		Accord au niveau de l'UE?		Quelles seront les prochaines étapes?
Modernisation de la politique industrielle	Communication	10/2012	✓		Suivi au niveau de l'UE et au niveau national. Débats au Conseil européen en juin 2013 et février 2014, rapport sur l'avancement de la mise en œuvre au 3 ^e trimestre de 2013
Protection par brevet unitaire	Proposition législative	04/2011	✓	12/2012	Mise en œuvre (partie de l'AMU I)

INVESTIR DANS LA CROISSANCE

Augmentation du capital de la BEI en décembre 2012	s.o.	s.o.	✓		Augmentation de 10 milliards d'EUR à refléter dans les programmes de prêts. Rapport Commission/BEI sur l'état d'avancement au Conseil européen de juin
Obligations liées à des projets	Accord de coopération entre la Commission et la BEI	11/2012	s.o.		230 millions d'EUR à débloquer en 2013 pour les transports, l'énergie et les TIC. Rapport Commission/BEI sur l'état d'avancement au Conseil européen de juin
Reprogrammation des fonds structurels de l'UE	Initiative relative aux équipes d'action avec les États membres	01/2012	✓		39,2 milliards d'EUR reprogrammés; à mettre en œuvre au niveau national
Budget 2013	Proposition de budget	04/2012	✗		Accord requis sur le budget rectificatif
CFP 2014-2020	Proposition de budget	06/2011	✗		Accord politique requis
Future politique de cohésion	Proposition législative	10/2011	✗		Accord politique requis

ÉLABORER UNE POLITIQUE FISCALE FAVORABLE A LA CROISSANCE

Directive sur la taxation de l'énergie	Proposition législative	11/2008	✗		Accord politique requis
Mandats de négociation avec des pays tiers	Proposition de mandat	05/2012	✓	05/2013	Négociations à entamer avec des pays tiers
Assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés	Proposition législative	03/2011	✗		Accord politique requis

Action	Quelle a été la contribution de la Commission?		Accord au niveau de l'UE?		Quelles seront les prochaines étapes?	
Fraude et évasion fiscales	Plan d'action et 2 recommandations	12/2012	✓		Suivi au niveau de l'UE et au niveau national	■
Taxe sur les transactions financières	Proposition législative	02/2013	x		Accord politique requis	■

CRÉER DES EMPLOIS ET UN VÉRITABLE MARCHÉ EUROPÉEN DE L'EMPLOI

Politique de l'emploi	Paquet «Emploi»	04/2012	✓		Suivi au niveau de l'UE et au niveau national	■
Chômage des jeunes						
– Initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes	Communication	12/2011	✓		Suivi au niveau de l'UE et au niveau national	■
– Paquet législatif pour l'emploi des jeunes (y compris la «garantie pour la jeunesse»)	Communication et proposition	12/2012	✓		Suivi au niveau de l'UE et au niveau national après l'accord du Conseil en février 2013	■
– Initiative pour l'emploi des jeunes	Proposition législative	03/2013	x		Accord politique requis	■
Éducation et compétences	Communication	11/2012	✓		Suivi au niveau de l'UE et au niveau national	■
Portabilité des droits à pension	Proposition législative	10/2005	x		Accord politique requis	■
Détachement de travailleurs	Proposition législative	03/2012	x		Accord politique requis (partie de l'AMU I)	■
Qualifications professionnelles	Proposition législative	12/2011	x		Accord politique requis (partie de l'AMU I)	■

EXPLOITER LE POTENTIEL DE CROISSANCE DES ÉCHANGES

Accords commerciaux						
– États-Unis	Propositions de mandats de négociation et négociations sur la base de mandats	03/2013	✓	Mandat convenu 06/2013	Négociations à entamer	■
– Pérou et Colombie		Divers	✓	02/2013	Mise en œuvre	■

Action	Quelle a été la contribution de la Commission?	Accord au niveau de l'UE?		Quelles seront les prochaines étapes?		
– Canada	convenus			Mandats convenus	Négociations à finaliser	■
– Singapour					Accord à signer	■
– Inde					Négociations à poursuivre	■
– Japon					Négociations entamées	■
– Ukraine					Accord à signer en fonction du respect de conditions	■
– Égypte, Jordanie et Tunisie					Négociations à commencer	■
– Maroc					Négociations entamées	■
– Géorgie, Moldavie et Arménie					Négociations à poursuivre	■
– Viêt Nam					Négociations à poursuivre	■
– Thaïlande					Négociations entamées	■
– Amérique centrale					Négociations à finaliser	■
Accès aux marchés publics des pays tiers					Proposition législative	03/2012

CRÉER UN CADRE RÉGLEMENTAIRE APPROPRIÉ POUR LA CROISSANCE

Réglementation intelligente

– Pour une réglementation de l'UE bien affûtée («REFIT»)	Communication	12/2012	s.o.		Premiers résultats du programme REFIT à présenter au Conseil européen en juin 2013 (consultation «TOP 10») et octobre 2013	■
– PME et microentreprises	Communication	03/2013	s.o.		Suivi au niveau de l'UE et au niveau national, y compris via la consultation «TOP 10» et le tableau de bord	■
– Réduction de la charge administrative	Propositions législatives	Divers	✓	En partie	Adoption dans le cadre de la procédure législative et mise en œuvre au niveau national	■
Plan d'action «Entrepreneuriat 2020»	Plan d'action	01/2013	✓		Suivi au niveau de l'UE et au niveau national	■

Action	Quelle a été la contribution de la Commission?	Accord au niveau de l'UE?		Quelles seront les prochaines étapes?	
APPROFONDIR L'UEM ET PROMOUVOIR LA STABILITÉ FINANCIÈRE					
Approfondissement de l'UEM					
Projet détaillé et suivi	Projet détaillé	11/2012			
– Instrument de convergence et de compétitivité	Communication	03/2013	s.o.		Discussion au Conseil européen de juin
– Coordination ex ante des grandes réformes de politique économique	Communication	03/2013	s.o.		Discussion au Conseil européen de juin
Union bancaire					
Mécanisme de surveillance unique	Propositions législatives	09/2012	✓	04/2013	Mise en œuvre
Mécanisme de résolution unique	Proposition législative	06/2013	✗		Proposition de la Commission en préparation
Autres mesures, notamment					
Systèmes de garantie des dépôts	Proposition législative	07/2010	✗		Accord politique requis
Cadre pour la résolution nationale	Proposition législative	06/2012	✗		Accord politique requis

